

«Les activités humaines conduites en mer sont sources d'importantes nuisances pour le milieu marin. En outre, la mer s'avère être la destination finale de tous les déversements venus de la terre sans oublier la pollution atmosphérique dont on commence à mesurer l'impact sur les océans. La finalité de ce module est de présenter les outils juridiques adoptés afin de lutter en amont contre ces différentes formes de pollution. Du fait de la spécificité du milieu marin, espace par essence ouvert aux activités et au sein duquel les pollutions circulent librement, nous ne traiterons que des outils juridiques relevant du droit international. Ce module se décomposera en deux grandes parties. La première partie sera consacrée à l'étude du cadre général de lutte contre la pollution des mers tel qu'il découle de la Convention de Montego-Bay du 10 décembre 1982. Seront ensuite passés en revue les instruments juridiques permettant de réglementer des pollutions spécifiques.»

## PUBLIC :

Personnel des administrations publiques, militaires, agences d'Etat ou partenaires de l'Etat, amenés à participer à la régulation des activités maritimes et côtières.

## OBJECTIF :

- Évaluer les risques selon les activités, les sites et les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Référencer les leviers, les moyens et les instruments de prévention
- Mobiliser ses connaissances juridiques et organisationnelles sur un exercice de planification

## THÉMATIQUES ABORDÉES :

- Le classement ICPE
- Les mesures et plans de prévention : sûreté des équipements,
- Maintenance, contrôle et détection, formation, exercices...
- Le comité des risques et le CHSCT
- La communication
- Le lien avec les acteurs publics
- L'exemple de Total

## ORGANISATION DE LA FORMATION :

Cette formation est constituée de ressources scénarisées pour faciliter les apprentissages. Un forum pédagogique permet des échanges entre les stagiaires et le formateur.

## Les dates à ne pas manquer :

Un questionnaire d'évaluation est prévu en fin de formation.

## Rythme préconisé :

2 séances de 2 à 3 heures.



Tarif plein : 430 euros  
Tarif subventionné\* (étudiants, doctorants, membre de l'Institut Universitaire Mer et Littoral) : 122 euros



LE 29 MAI  
2018

Prochaine session



5 heures

DURÉE

Disponibilité des contenus :  
1 mois



PRÉREQUIS

- Formation ou expérience professionnelle équivalant à 3 ans d'études supérieures au minimum
- Expérience de l'administration
- Capacité à comprendre et synthétiser des textes techniques
- Aisance avec l'outil informatique



VALIDATION

L'assiduité à cette formation et l'accomplissement de l'ensemble des activités proposées donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

Pour s'inscrire : [contact.unesea@univ-nantes.fr](mailto:contact.unesea@univ-nantes.fr)

Ref. : FC\_4017\_fr MAJ : 14/11/2017